



ACCUEIL DE LOISIRS DE PUYRICARD 3 / 12 ANS

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Vacances d'Hiver 2025

Ce document est à nous faire parvenir :

- Pour les habitués : à partir du **lundi 13 janvier à 20h** en numérique (plus de 5 jours depuis l'été 2024), ou à partir du **mardi 14 janvier à 8h30** au secrétariat
- Pour les occasionnels : à partir du **lundi 20 janvier à 20h** en numérique, ou à partir du **mardi 21 janvier à 8h30** au secrétariat
- Pour les nouveaux : à partir du **mardi 21 janvier à 8h30** au secrétariat

PARENT Nom :

Prénom :

Adresse Mail :

ENFANT Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Age : ans

RÉGIME ALIMENTAIRE : **SANS PORC**

VÉGÉTARIEN

PAI

N° D'ORDRE :

Enregistré par : _____

DATE DE RECEPTION

le / / 2025 H

Par Mail Par Courrier Direct

cadre réservé au Secrétariat

Réservation des Périodes de Fréquentation

1ère Semaine - Du 10 au 14 février								
	Horaires d'arrivée				Horaires de départ			
	7h30	8h00	8h30	9h00	17h00	17h30	18h00	18h30
Lundi 10 février								
Mardi 11 février								
Mercredi 12 février								
Jeudi 13 février								
Vendredi 14 février								

2ème Semaine - Du 17 au 21 février								
	Horaires d'arrivée				Horaires de départ			
	7h30	8h00	8h30	9h00	17h00	17h30	18h00	18h30
Lundi 17 février								
Mardi 18 février								
Mercredi 19 février	Sortie à Gulli Parc / +4€							
Jeudi 20 février								
Vendredi 21 février								

* Pique-nique et goûter à prévoir pour la sortie / Supplément de 4 euros
 Pas de permanence : Places limitées / DEPART DU CAR : 9H - RETOUR : 17H

Signature au verso

Consulter le règlement intérieur pour les conditions d'annulation.

ATTENTION !

Les étapes pour réaliser l'inscription de votre enfant sont les suivantes :

1/ Nous faire parvenir ce formulaire. Pour cela 2 possibilités :

- Par mail à l'adresse "reservation@cscdavin.fr"
- Par dépôt direct au secrétariat du CSC (hors confinement)

Les inscriptions de dernière minute se feront uniquement au secrétariat du CSC, dans la limite des places

2/ La Vérification et/ou mise à jour du dossier de l'enfant (fiche sanitaire, pièces obligatoires, impayés...)

3/ La Confirmation des disponibilités par le secrétariat du CSC selon l'ordre d'arrivée et les places disponibles

4/ Le Dépôt du chèque de règlement doit s'effectuer après réception du mail de confirmation.

Le chèque ne sera encaissé qu'une fois la période de vacances démarrée

Si l'accueil de loisirs doit fermer à cause de la crise sanitaire qui nous touche, le chèque vous sera restitué

→ Les inscriptions supplémentaires au cours des vacances devront-êtres réglées le jour même, et les dépassements seront facturés ultérieurement.

- Pour rappel : Les différentes adresses mail du centre Socio-Culturel ML Davin, pour nous contacter

→ contact@cscdavin.fr : Pour contacter le CSC Davin

→ reservation@cscdavin.fr : Pour les inscriptions à l'ALSH

→ annulation@cscdavin.fr : Pour annuler des jours à l'ALSH, selon le calendrier et modalités communiqués

AUCUN ENFANT NE SERA ACCEPTE PAR LES ANIMATEURS SANS ÊTRE A JOUR DE SON INSCRIPTION.

Date:

Signature :